ART. 3 QUATER N° 242

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 avril 2018

NOUVEAU PACTE FERROVIAIRE - (N° 851)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

A	\mathbf{N}	1E	ND	\mathbf{FN}	1EN	\mathbf{T}

N º 242

présenté par M. Djebbari

ARTICLE 3 QUATER

Après le mot :

« réseau »,

insérer le mot :

« ferroviaire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.